



USM SARAN CENTRE EQUESTRE

318 rue de la fontaine 45770 Saran

✉ saranequitation@orange.fr

SARANEQUITATION.WIXSITE.COM/CENTRE-EQUESTRE

CONVENTION FORMULE SPORT.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Centre Equestre de Saran, situé 318 rue de la Fontaine - 45770

SARAN

d'une part,

et , demeurant.....
désignée par la présente par « L'adhérent »,

d'autre part,

PRELIMINAIRE :

Il est précisé, que la présente convention de formule sport n'est pas une location ou une simple mise à disposition d'un équidé, mais le suivi d'un enseignement spécifique de perfectionnement durant lequel afin de faciliter les apprentissages, un équidé est utilisé prioritairement par le cavalier durant la durée du contrat.

ARTICLE 1 : ADHESION :

Sauf dérogation préalable et écrite de la part du Centre Equestre, les prestations et fournitures sont, de plein droit, soumises aux conditions de vente et de prestations qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat ou de commande. Ces conditions de vente et de prestations n'apportent pas novation au contrat en cours. Elles incluent les modifications précontractuelles légales des dispositions des articles L 111-1 et suivants et R 111-1 du Code de la Consommation.

L'adhérent réitère expressément son adhésion pleine et entière aux Conditions de vente et de prestations du Centre Equestre, qu'il a accepté lors de son inscription par sa signature des différents documents nécessaires, notamment le Règlement intérieur. L'ensemble de ces documents constituant un tout indissociable. Toutefois, la nullité ou la discordance d'une clause n'empêche pas la validité de l'ensemble contractuel.

ARTICLE 2 :

OBJET

La présente convention a pour objet de régir les relations entre le Centre Equestre de SARAN et l'adhérent dans le cadre d'un forfait sport où l'adhérent bénéficie prioritairement d'un équidé dont le n° SIRE est

..... nommé.....



USM SARAN CENTRE EQUESTRE

318 rue de la fontaine 45770 Saran

✉ saranequitation@orange.fr

SARANEQUITATION.WIXSITE.COM/CENTRE-EQUESTRE

Il est précisé, que si l'équidé ci-dessous proposé restait indisponible pour diverses causes, notamment sanitaires, le Centre Equestre de SARAN pourra proposer un équidé de substitution le temps de l'indisponibilité, si sa cavalerie le permet.

Pour les besoins de l'enseignement, le Centre Equestre met à disposition prioritairement un équidé, dont le Centre Equestre a la garde à titre principal.

ARTICLE 3 : **DUREE**

La durée initiale du contrat est de UN (1) an. Au terme le contrat se renouvelle en un contrat à durée indéterminée.

Les parties peuvent mettre gratuitement un terme au contrat ou à l'engagement, à tout moment à compter de la date de reconduction par LRAR adressée au prestataire ou au client QUATRE (4) mois avant le terme. Toute période entamée est due et ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part du Centre Equestre.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ADHERENT

Article 4.1 : Utilisation

L'adhérent aura accès à mises à disposition par semaine. Ces mises à disposition seront déclinées en annexe.

L'adhérent utilisera en bon père de famille l'équidé, en aucun cas cette utilisation ne pourra excéder les possibilités de l'équidé. Il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement équestre.

L'adhérent n'a aucun droit de regard sur l'utilisation de l'équidé lorsqu'il n'en a pas la jouissance.

Chaque adhérent cavalier ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions. Tout manquement à celui-là entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 4.2: Prix

Il est convenu que le montant du forfait est payé d'avance soit au plus tard le 5 du mois.

Le prix convenu est celui indiqué sur le tableau d'affichage. La poursuite des relations contractuelles vaut acceptation des variations de prix qui pourront intervenir à l'occasion d'un renouvellement.

Toute période entamée est due et ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part du Centre Equestre.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ÉQUESTRE

L'établissement équestre s'engage à fournir une jouissance libre et paisible de l'équidé.

L'établissement équestre assure la garde, la nourriture, l'entretien complet (ferrure et soins vétérinaires) de l'équidé.

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Les factures sont payables à USM Saran Centre Equestre 318, rue de la Fontaine (45770) SARAN.

Les factures sont payables comptant en totalité à compter de leur émission sauf dispositions particulières et les intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une Mise en Demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal annuel de la Banque de France.



USM SARAN CENTRE EQUESTRE

318 rue de la fontaine 45770 Saran

✉ saranequitation@orange.fr

SARANEQUITATION.WIXSITE.COM/CENTRE-EQUESTRE

En outre, à défaut de règlement dans le délai ci – dessus indiqué, il sera fait application d'une majoration forfaitaire de quinze pour cent (15%) du montant T.T.C ; destiné à couvrir les frais de recouvrement à titre de clause pénale, avec un minimum de Deux cent EUROS (200,00 Euros). Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.

En cas de défaut de paiement, le cavalier ne se verra pas attribuer de cheval, il pourra être mis à pied si nécessaire afin d'aboutir à la régularisation de sa situation financière et ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

ARTICLE 7 : CLAUSE PENALE

Lors de l'arrêt ou l'abandon définitif des cours, stages et pension, il sera fait application automatique d'une pénalité forfaitaire de Cinquante euros T.T.C par personne; destinée à couvrir les frais administratifs de cette défaillance et radiation du Centre Equestre. Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer. Cette somme s'ajoutant à celles éventuellement restant dues à la date de la mise en demeure de payer.

ARTICLE 8 : CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément stipulé entre les parties que le défaut de paiement d'une seule échéance entraînera la déchéance automatique du terme et la résiliation de plein droit du contrat de prestation de service. Le solde de la créance sera augmenté des intérêts de retard exigible et de la clause pénale, huit (8) jours une mise en demeure de payer restée sans effet. Le vendeur, se réserve le droit de suspendre toute exécution de prestations incluses au contrat en cours ou à venir.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE - LITIGES

Pour toute réclamation et contestation, veuillez adresser un courrier ou un mail à la Direction du Centre Equestre qui étudiera chaque demande.

Tous les litiges sont tranchés par le Président de l'association USM Saran Centre Equestre, après consultation du Comité directeur du Centre Equestre, selon les dispositions contenues dans les statuts et règlements de l'association.

En cas de contestation ou de litige né de l'application des conditions du règlement intérieur, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la prestation de services, les parties pourront mettre fin à leur différend et si elles le souhaitent, recourir à un médiateur ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Pour le consommateur : le recours est gratuit. L'association informe le client que les coordonnées et le site internet du médiateur public seront disponibles sur le site de la Commission d'évaluation et de contrôle des médiateurs. En cas de désaccord persistant, le consommateur peut saisir selon les dispositions de l'article L 631-3 du Code de la Consommation, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. A défaut, le **Tribunal Judiciaire d'ORLEANS sera compétent pour juger le litige, même en cas de pluralité de demandeurs.**

ARTICLE 10 : CONDITIONS PARTICULIERES DU DROIT DE RETRACTATION POUR LE CONSOMMATEUR

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article L 221-5 du code de la consommation traitant du droit de rétractation. Sont exclues la vente lors d'une foire, d'un salon, les exclusions définies dans l'article nouveau L 221-2 du Code de la Consommation.

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Pour la prestation de service, le délai de rétractation court à partir de la conclusion



USM SARAN CENTRE EQUESTRE

318 rue de la fontaine 45770 Saran

✉ saranequitation@orange.fr

SARANEQUITATION.WIXSITE.COM/CENTRE-EQUESTRE

du contrat ou de la commande acceptée incluant les conditions générales de vente. Le vendeur rembourse le client de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour de la réception de la décision de sa rétractation par le client.

«**Si vous souhaitez annuler la commande, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous**»

ANNULATION DE COMMANDE : Code de la consommation, articles L221.5 et suivants :

CONDITIONS

- **compléter** et signer le formulaire
- l'envoyer par *lettre recommandée avec avis de réception au vendeur*
- *l'expédier au plus tard le quatorzième Jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi,*

un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier Jour ouvrable suivant :

Nom et adresse complète du vendeur :

Je notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien et/ ou sur la prestation de service

de la commande ci-après :

- Nature du bien ou du service commandé :
- Date de la commande :
- Commande reçue le :
- Nom du client :
- Adresse du client •

Date et Signature du client :

ARTICLE 11 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

PERSONNELLES

Conformément aux dispositions détenues dans le Règlement UE 2016 / 679 applicable en France à compter du 25/05/2018, le client déclare expressément que l'ensemble des données personnelles détenues par le Centre Equestre le concernant, ont été fournies au Centre Equestre en toute liberté et conscience. Le Centre Equestre déclare qu'aucune exploitation marchande sous quelque forme que ce soit des données personnelles du client ont été faites. Dans le cas contraire, le client a exprimé clairement son accord préalable à l'utilisation de tout ou partie de ses données personnelles au sens de la Loi. En outre, le client dispose légalement d'un droit à l'oubli de ses données personnelles qu'il peut utiliser à tout moment en informant expressément le Centre Equestre par l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception du coupon prévu à cet effet en fin de document.

Demande expresse du droit à l'oubli selon le Règlement Général des Données Personnelles:

La présente convention/ commande est soumise aux dispositions du **Règlement Général des Données Personnelles** (Règlement Européen 2016/ 679), traitant du droit à l'oubli de tout ou partie des données personnelles de chaque personne physique ou morale.

Le client demande expressément et irrévocablement l'effacement et la destruction de toutes ses données personnelles détenues antérieurement à ce jour, avant la fin du délai légal d'effacement ou de destruction de trente (30) jours à compter de la réception par le Centre Equestre de cette demande par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, il décide d'user de son droit à l'oubli, il précisera la nature des données à effacer. Il pourra demander la justification de l'effacement ou destruction de ses données.

Nature des données :



USM SARAN CENTRE EQUESTRE

318 rue de la fontaine 45770 Saran

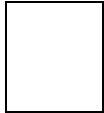
✉ saranequitation@orange.fr

SARANEQUITATION.WIXSITE.COM/CENTRE-EQUESTRE

Fait à :

Le :

Signature du client :



ARTICLE 12 : DEMANDE EXPRESSE D'EXECUTION AVANT LA FIN DU DELAI DE RETRACTATION POUR LE CONSOMMATEUR

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article nouveau L 221.25 du code de la consommation traitant du droit de rétractation.

le client demande expressément et irrévocablement le début des travaux et prestations avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours. Si, il décide d'user de son droit de rétractation, ce dernier portera exclusivement sur les travaux et prestations non exécutées. Il sera tenu de payer celles exécutées.

Fait à :

Le :

Signature du client :

Fait en double exemplaire sur cinq pages le

, à SARAN ;

L'adhérent,

le Centre Equestre de Saran

La Présidente